



CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE

◆ ◆ ◆

SEANCE DU 4 MARS 2019

19H00

◆ ◆ ◆

COMPTE-RENDU

◆ ◆ ◆

La séance est ouverte à 19h00

L'An deux mille dix neuf, le 04 mars, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 26 février 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Maire.

PRESENTS :

Mme AUGER Stéphanie; Mme BANDELIER Lysiane; Mme BEAUVILLARD Karène; M BOUILLIE Jean-Luc; M BOURRELLIER Ludovic; Mme BUCHE Véronique; M CAMOIN Emmanuel; M DERRAR Mohamed; Mme DIOUKHANÉ Coumba; Mme DURANTON Nicole; M ETTAZAOUI Driss; M GAVARD-GONGALLUD Nicolas; M GHZALALE Fouad; Mme HANNOTEAUX Maryvonne; Mme JUIN Clarisse; Mme KONTE Maryata; Mme LEBARBIER Stéphanie; M LEFRAND Guy; Mme LEON Patricia; M LEPINTEUR Ollivier; Mme LESEIGNEUR Diane; Mme LUVINI Françoise; M MANÉ Abdoulaye; Mme MARAGLIANO Francine; Mme MARTIN Françoise; Mme MORLOCK Sabine; M NOGARÉDE Alain; M PAVON Jean-Pierre; Mme PECQUEUX Delphine; M PIÉRÈS Patrick; M QUENNEHEN Thierry; M ROUSSEL Emmanuel; M SILIGHINI Gérard; Mme VILAIN Mireille.

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Thierry QUENNEHEN, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND.

ABSENTS :

Monsieur BENTALHA Mohammed ; Monsieur CAPUANO Giovanni ; Monsieur CHAMPREDON Michel ; Monsieur FRERET Robin ; Madame MORDRET Anaïs ; Madame TUBIANA Camille

◆ ◆ ◆ ◆

Madame Diane Leseigneur quitte la salle du Conseil municipal avant le début de la présentation du premier dossier.

1- Demande de protection fonctionnelle de Madame Diane Leseigneur

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

Mme Hannoteaux et Mme Konté votent contre.

Mme Vilain s'abstient.

M. Bourrellier, M. Lepinteur, Mme Juin, Mme Morlock, M. Mané, M. Ghzalale et Mme Buche ne participent pas au vote.

- ACCORDE la protection fonctionnelle de la Commune tout au long de la procédure à Madame Diane LESEIGNEUR, adjointe au maire au Sport et au Transport.
- DIT que les frais d'avocat et de procédure relatifs à cette affaire sont pris en charge par la Commune au titre de la protection fonctionnelle.
- PRECISE que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 – articles 6226 et 6227.

Madame Diane Leseigneur reprend sa place salle du conseil pour siéger après le vote du premier dossier.

2- Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Après en avoir débattu,

Le conseil municipal :

- PREND ACTE du rapport sur la situation de la Ville d'Evreux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté.

3- Présentation du ROB et DOB

Le conseil municipal :

- PREND acte du rapport d'orientation budgétaire 2019.
- A DEBATTU des orientations budgétaires 2019.

La séance est levée à 21h07

Le Maire d'Evreux
Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND